

DECISION n° 2025 - 19

Portant sur la mise en place d'un régulateur sur le circuit de chauffage de la Mairie
Société ENGIE SOLUTIONS

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Vu le système de production de chauffage pour la Mairie, la salle des fêtes et La Terrasse,

Considérant que le système actuel ne permet pas la gestion individuelle de chaque bâtiment,

Considérant la nécessité de mettre en place un régulateur afin de permettre la gestion individuelle de chaque bâtiment,

Considérant la proposition financière reçue par les Engie Solutions en date du 21/03/2025

Après analyse,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour la mise en place d'un régulateur sur le circuit de chauffage de la Mairie pour un montant de 2 198,04 € HT, soit 2 637,65 € TTC avec la société Engie Solutions domiciliée 746 bd Duhamel du Monceau, P.A. du Moulin, CS 90014 à OLIVET (45166).

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Aux dirigeants de la société Engie Solutions,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 05/05/2025

Le Maire

Emmanuel DUMENIL

